

### III. — MAROC

Une fois retombée l'euphorie de la « Marche verte », le temps des réalités va très vite revenir au premier plan des préoccupations gouvernementales, avec les problèmes d'emploi, de logement, de nourriture et d'enseignement, auxquels vont s'ajouter les contraintes financières imposées par la « Libération du Sahara ». La loi de finances pour 1976, qui prévoit une impasse budgétaire de 3,50 milliards de DH, traduit d'emblée les difficultés de l'Etat pour honorer ses obligations et exécuter le plan quinquennal. Le gouvernement doit en effet s'engager dans des dépenses importantes pour faire face à la guerre qui s'installe sur le terrain et pour amorcer le difficile développement des nouvelles « provinces » sahariennes... L'aisance de trésorerie tablée sur l'accroissement des recettes de l'OCP et du tourisme va se trouver compromise par la conjoncture internationale et politique, et en dépit d'une récolte exceptionnelle le gouvernement va devoir recourir de façon massive à un emprunt extérieur de près de 6 milliards de DH, soit un montant supérieur de 6 % à celui des exportations.

En dépit d'une conjoncture économique et sociale qui s'annonçait difficile (1), le régime n'a pas renoncé à réaliser son grand dessein national — récupérer le Sahara — fut-ce au prix d'une guerre, ou au détriment de l'unité maghrébine, ou encore au mépris des principes de droit et de l'opinion publique internationale. La « marche verte » qui a permis une resacralisation du pouvoir a constitué pour la monarchie une trop précieuse opération de promotion, et suscité une trop grande mobilisation nationale pour que le régime ne s'engage pas à fond dans ce « combat libérateur ». Celui-ci semble répondre davantage à une attente populaire unanime ou encore à un rendez-vous avec l'Histoire, qu'à une volonté politique du souverain. L'union nationale, qui s'est tissée presque spontanément autour de cette affaire, a renforcé la monarchie au point qu'elle sera durant l'année 1976 l'élément essentiel et permanent de sa stratégie politique pour réaliser ses deux grands objectifs : la réintégration des territoires sahariens, et la démocratisation du pays.

#### I. — LA « RÉINTÉGRATION DES PROVINCES SAHARIENNES » OU LA DÉFENSE DE L'UNITÉ TERRITORIALE : UN OBJECTIF POLITIQUE NATIONAL

A la fin de l'année 1975, de nombreux indices laissaient entrevoir que la mise en œuvre de l'accord tripartite du 14 novembre risquait de déboucher

(1) Voir sur ces points *infra* Chronique économique par M. EL MALKI et Chronique sociale et culturelle par A. ADAM.

sur un affrontement armé, même si du côté marocain, dans les milieux officiels notamment, on feignait toujours d'ignorer le Polisario et on se plaisait à proclamer que l'affaire du Sahara occidental était définitivement réglée par ledit accord. Tout d'abord, le climat d'insécurité qui pesait sur la région : de nombreuses familles marocaines étaient expulsées d'Algérie, de nombreux sahraouis fuyaient l'autorité et la tutelle administratives des nouveaux occupants pour aller grossir aux confins algériens le flot des réfugiés ou des combattants, la disparition suspecte d'un groupe de jeunes gens (2) en vacances près de Tarfaya, et la capture par le Polisario de deux coopérants français du lycée d'Agadir; le durcissement de la position de l'Algérie déterminée à ne pas laisser piétiner la souveraineté du peuple sahraoui; la résurgence des vieilles querelles frontalières exprimées par la surenchère de l'Istiqlal sur les « territoires usurpés » par l'Algérie; les déclarations contradictoires sur l'allégeance des membres de la Jemaa (3); le stationnement dans la région d'importantes forces militaires et leur mobilisation pour servir des objectifs fondamentalement différents : pour le Maroc et la Mauritanie, assurer la sécurité des personnes dans les nouvelles provinces issues du partage territorial, et pour l'Algérie, soutenir le Polisario dans ses interventions armées et dans la préparation d'une longue guérilla de manière à consolider son existence et sa représentativité, et du même coup à défendre le droit du peuple sahraoui à l'auto-détermination.

Dans un tel contexte, il était clair que le moindre incident pouvait détruire le fragile équilibre d'une situation aussi tendue, et entraîner les parties dans un véritable conflit armé. Ce fut chose faite le 27 janvier lorsque un F5 de l'armée de l'air marocaine était abattu par un missile SAM 6 au-dessus de la Mauritanie. Jugé par Rabat comme extrêmement grave et comme le signe d'une nouvelle escalade dans la querelle algéro-marocaine limitée jusqu'ici à une sorte de guerre froide, cet incident va ouvrir la voie à l'affrontement direct. Le 28 janvier en effet, le pas est franchi et de violents combats vont opposer à Amgala le Maroc à l'Algérie et au Polisario durant trois jours, instaurant un véritable état de guerre dans la région qui s'étend du nord du Sahara occidental au sud-est marocain et faisant de nombreuses victimes dans les rangs des forces en présence (4).

Tandis que les gouvernements arabes progressistes comme modérés vont multiplier les efforts de médiation, le ton monte et une violente polémique se développe entre les trois capitales, les autorités mauritaniennes stigmatisant les visées hégémoniques et paternalistes de l'Algérie, le Maroc accusant

(2) Il s'agit de Nadine et Gilles Pascon, enfants du sociologue bien connu, de Jean et Béatrice Guyot, enfants d'un conseiller de l'Ambassade de France à Rabat, d'une jeune touriste, Colette Blanchot, et du fils d'un fonctionnaire des PTT de Rabat, Fouad El Fais.

(3) Selon le vice-président, tous les chloukhs présentés à Alger ont regagné le Sahara et c'est contre leur volonté qu'on a fait état de leur approbation de la déclaration de Guelta, tandis que selon le président du Conseil national provisoire sahraoui, parmi les membres de ce dernier figurent 66 représentants sur les 100 membres de l'Assemblée constituée par les espagnols.

(4) Comme dans le conflit frontalier de 1963, l'évaluation des pertes donne lieu à des versions souvent contradictoires, chaque pays tendant à minimiser voire à taire les siennes et à ne divulguer que celles de l'adversaire.

cette dernière de vouloir internationaliser l'affaire et de briser l'unité maghrébine, l'Algérie enfin cherchant à donner une coloration idéologique au conflit en soupçonnant les USA d'intervenir au secours de la monarchie chérifienne. Certes le second incident survenu à Amgala le 14 février va rappeler à l'opinion internationale la permanence de difficultés dans la région, mais sans pour cela nécessiter l'intervention des deux grands; celle-ci paraît en effet très aléatoire, dans la mesure où leurs relations avec les pays en conflit ne correspondent pas uniquement à de prétendues affinités idéologiques, mais passent aussi par la défense d'intérêts voire de stratégies économiques et financières: l'URSS, encline à soutenir l'Algérie, achète des phosphates et vend des armes au Maroc, alors que les USA, très liés économiquement à l'Algérie, ne voient pas d'un bon œil le Maroc renforcer avec la récupération du Sahara et de ses richesses phosphatières le leadership mondial de leur production et s'assurer le quasi-monopole de leur commercialisation.

Après ces deux « batailles » d'Amgala les risques d'aggravation et d'internationalisation du conflit n'en demeurent pas moins, dans la mesure où les diverses tentatives de médiation et de conciliation, ne donnent aucun espoir d'apaisement ni d'infléchissement des positions respectives.

M. Rydbeck, représentant du Secrétaire général de l'ONU, passe une semaine sur le terrain au début février pour se rendre compte simplement de la situation. La Tunisie et l'Egypte se heurtent à la fermeté des thèses en présence et la mission de bons offices entreprise par le Secrétaire général de la Ligue arabe, M. Mahmoud Riad, à partir du 17 février ne rencontre pas plus de succès. Entretemps les Forces armées royales poursuivent leur progression pour s'assurer le contrôle de la « route des puits », pendant que l'armée mauritanienne investit la zone Sud.

A la fin février, la situation va se compliquer à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale sahraouie tenue à l'initiative des Marocains en guise de consultation populaire destinée à avaliser le plan de partage. K. Waldheim refuse de dépêcher un observateur des Nations Unies à cette Assemblée qui ne peut tenir lieu de référendum comme cela a été recommandé par les deux résolutions de l'Assemblée générale. D'autre part, l'administration espagnole quitte la séance de la Jemaa, sous le prétexte que le Gouvernement de Madrid venait de décider le même jour, soit deux jours avant la date fixée, de mettre fin à la présence espagnole au Sahara.

En dépit de ces désaveux assez formels, qui parviennent difficilement à dissiper les responsabilités des Nations Unies et de l'Espagne devant ce qui paraît être un abandon pur et simple, le Maroc « réintègre » ses territoires et H. Chiguer, le ministre de l'Intérieur, installe à Smara, à la fin février, son premier gouverneur, Saïd Ouassou. Cette manifestation qui consacre officiellement l'implantation administrative du royaume chérifien dans les nouvelles provinces sahariennes se déroule dans un climat de quasi-occupation et sous l'œil indifférent, presque réprobateur des Sahraouis.

Les festivités populaires organisées dans la foulée pour la fête du

trône ne mobilisent guère une population qui, bien que directement touchée par les méfaits de la guerre, reste plus sensible à l'esprit de résistance de ses valeureux combattants et de ses nombreux réfugiés sur le sol algérien, et plus attentive aux efforts déployés par le Polisario pour répondre à ses aspirations profondes de paix et de liberté. Le lendemain même de cette installation et dans le but manifeste d'y faire échec, les leaders du Front Polisario, Ould Ziou et El Ouali annoncent la création de la RASD (République arabe sahraouie démocratique), en présence de 40 journalistes amenés dans le désert, dans la région de Tindouf; quelques jours plus tard le premier gouvernement de cette république est constitué. Une étape importante est désormais franchie dans la stratégie diplomatique du Polisario qui vise à asseoir son existence juridique et à accroître son crédit international; mais cette décision ne va pas manquer d'inquiéter les pays retranchés jusqu'ici dans une neutralité apparente et de provoquer un certain malaise dans les divers champs d'expression ou de sollicitation des solidarités idéologiques et géo-politiques. A Addis-Abeba, où se tient depuis le 23 février la 26<sup>e</sup> session du Conseil des ministres, cette proclamation fait diversion et on se contente d'en prendre note sans reconnaître pour autant le Polisario comme mouvement de libération, faute d'obtenir la majorité absolue. La cohésion de l'organisation africaine est sauvée *in extremis*, l'OUA s'étant dessaisie subtilement du problème de la reconnaissance de la RASD pour le remettre au libre choix de chaque Etat membre. L'Algérie lance aussitôt une vaste campagne tendant à obtenir le plus grand nombre d'engagements, mais sans grand succès, puisque la nouvelle république n'est reconnue que par très peu d'Etats africains (5) et en dehors d'elle-même par aucun Etat arabe. Conséquence directe de cette reconnaissance par l'Algérie, c'est la rupture le 6 mars des relations diplomatiques par le Maroc suivi de la Mauritanie, et la recrudescence de la tension entre les trois pays. La gauche marocaine s'élève par la voix du leader de l'USFP A. Bouabid, contre ce qu'elle considère comme un nouvel acte d'hostilité caractérisée et une attaque manifeste contre la détermination de tout un peuple (c'est une allusion à la Marche verte...) à réaliser l'intégrité de son territoire et à parachever son unité nationale, conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. En outre, la presse marocaine va s'efforcer d'exploiter la situation politique intérieure de l'Algérie de manière à isoler ses dirigeants, taxés d'autoritarisme et d'hégémonisme, du peuple frère algérien, et à susciter chez les hommes politiques écartés du pouvoir des prises de position rejoignant les thèses marocaines : c'est ainsi qu'un très large écho est fait au Manifeste de F. Abbas et de M. Ben Khedda.

Le roi Hassan II décide, par ailleurs, de lancer une nouvelle campagne diplomatique d'informations, à laquelle il associe les leaders des principales formations politiques : M. Boucetta pour l'Istiqlal, A. Bouabid pour l'USFP, M. Ahardane pour le Mouvement populaire, M. Khatib pour le Mouvement populaire DC, A. Yata pour le PPS. Donnant une nouvelle fois l'image d'une parfaite unanimité nationale sur cette affaire, ces émissaires vont, à partir

(5) Madagascar, le Burundi, le Bénin, la République populaire d'Angola, le Mozambique, la Guinée Bissau, le Togo.

de la fin mars, se partager les capitales du monde pour expliquer le bien-fondé du processus de « décolonisation » mis en œuvre par l'accord tripartite de Madrid, dont l'ONU a pris acte et qui, approuvé majoritairement par la Jemaa, consacre le rattachement des nouvelles provinces sahariennes au royaume chérifien. C'est forts de cette même argumentation que les gouvernements marocain et mauritanien refusent conjointement, après l'avoir retardée, la seconde mission de M. Rydbeck qui s'apprêtait à faire la tournée dans les capitales afin de « s'informer des vues de ces gouvernements sur l'application de la résolution 3458 ». L'émissaire de K. Waldheim ayant visité en outre, après son passage à Madrid, les camps de réfugiés en Algérie et y ayant rencontré des dirigeants sahraouis, les autorités marocaines ont estimé qu'il avait outrepassé son mandat et qu'il n'était plus habilité à leurs yeux à poursuivre sa mission.

Entretemps, les combats et accrochages se multiplient sur le terrain, faisant selon les bilans du Polisario, de très nombreux morts et blessés dans les rangs marocains et mauritaniens et obligeant ces deux pays, surtout la Mauritanie, à mobiliser pour ce conflit d'importants moyens financiers et humains alors même qu'ils sont appelés à des efforts d'envergure pour consolider leur implantation administrative et pour assurer la mise en valeur des richesses sahariennes.

Après Smara et El Aioun, la création le 12 avril de Bojador, troisième des provinces sahariennes, et la nomination des trois nouveaux gouverneurs (6) mettent un terme officiel à l'organisation administrative de la partie marocaine de l'ex-Sahara espagnol. Tout au long du mois d'avril plusieurs ministres — Chiguer, Benhima, Bouamoud — se succèdent dans les nouveaux territoires, en mission d'information, cependant que la politique d'assimilation des populations sahraouies se poursuit, avec entre autres la nomination de la première promotion des cadres sahraouis et le 23, la tenue du premier congrès de la jeunesse sahraouie.

Sur le terrain, les FAR continuent de mener leurs opérations, dont une offensive lancée dans la partie orientale de la province de Bojador et qui aboutit vers le 20 avril à l'élimination du réduit de Guelta-Zemmour. La perte de cette position défendue par des barrières montagneuses difficilement accessibles et pourvue en eau toute l'année, prive le Polisario à la veille des grandes chaleurs d'importantes réserves de vivres, de carburants, et de matériel. Sitôt après la chute de ce bastion, de nombreuses promotions d'officiers sont décidées par le roi qui rend hommage, à cette occasion, à la conduite et à la discipline exemplaires des FAR. A. Dlimi qui commande depuis août 1974 la zone militaire Sud, est promu au rang de Colonel-Major, et 22 autres officiers sont promus du grade de Lieutenant-Colonel à Colonel, parmi lesquels des commandants d'unités ayant participé aux opérations d'Amgala et de Mahbés, ou ayant encadré la Marche verte.

La presse marocaine qui fait une large place à la campagne internationale d'information sur le Sahara, poursuit parallèlement ses attaques contre

(6) Sliman Haddad pour la province de Smara, Saïd Ouassou pour El Aioun, et Bouchaïb Zagouri pour Bojador.

la politique intérieure de l'Algérie, en exploitant systématiquement toutes les déclarations des opposants au régime, Aït Ahmed notamment, leader exilé du FFS. L'événement marquant du mois d'avril reste la signature, le 13, de deux accords entre le Maroc et la Mauritanie (7), l'un portant sur la délimitation du tracé frontalier, assorti d'une carte, l'autre touchant à la mise en valeur et à l'exploitation communes de toutes les richesses naturelles dans les provinces sahariennes et dans les eaux territoriales. L'accord frontalier est aussitôt dénoncé par l'Algérie qui y voit « un nouveau fait accompli »; quant au renforcement de l'union avec le Maroc, il inquiète une grande partie de la jeunesse mauritanienne qui y voit le signe d'un renversement total des alliances internationales, et le garant de la poursuite d'une guerre qu'elle trouve injuste à l'égard de ses frères sahraouis, et qu'elle juge néfaste aux perspectives de démocratisation et de transformations sociales définies lors du 4<sup>e</sup> Congrès du Parti (8).

Bien que les deux Etats considèrent en haut lieu le dossier Sahara comme clos, les tentatives de médiation vont se poursuivre durant le mois de mai, notamment celle de la Guinée menée successivement par son Premier ministre et son ministre des affaires étrangères, puis celle du Président Senghor qui ne désespère pas d'amener les trois Etats maghrébins à régler le problème par la négociation globale et à instaurer une coopération économique fondée sur l'exploitation commune des richesses sahariennes. Ni l'une ni l'autre ne vont parvenir toutefois à faire évoluer sensiblement les positions antagonistes.

L'Algérie de son côté, qui s'était momentanément mise en retrait, entendant démontrer ainsi que le conflit opposait bien Rabat et Nouakchott au peuple sahraoui, va de nouveau lancer une offensive diplomatique. M. Bouteflika adresse un message au Secrétaire général de l'ONU pour insister sur la nécessité d'organiser un référendum d'auto-détermination et le quotidien *El Moudjahid* demande inlassablement la reprise immédiate de la mission Rydbeck.

Sur le terrain, les activités de guérilla reprennent, à un rythme et avec une ampleur particulièrement soutenus si l'on en croit les nombreux communiqués militaires du Polisario, qui célèbre le 20 mai le 3<sup>e</sup> anniversaire de sa création. Le Front évite de plus en plus les affrontements directs au profit des coups de main, des harcèlements successifs et des attaques sporadiques un peu partout, de manière à entretenir une insécurité permanente et à immobiliser chez l'adversaire d'importants effectifs. Après quelques actions contre des convois marocains, les éléments du Front lancent des raids sur El Aioun dans la nuit du 11 au 12 mai et sur le convoyeur de phosphates de Bou Craa. Puis, des offensives sont concentrées sur Chinguetti et Ouadane, en territoire mauritanien, confirmant ainsi que les unités du Polisario allaient porter leurs assauts dans cette zone plus vulnérable à leurs infiltrations.

Les 8 et 9 juin c'est au tour de Nouakchott d'essayer l'attaque d'une colonne de plus de 600 hommes disposant d'une cinquantaine de véhicules

(7) cf. *infra* doc. III.

(8) cf. *infra* Chronique mauritanienne.

et de la logistique nécessaire, et qui serait venue de la frontière algérienne à près de 1 000 kilomètres.

Cette action de grande envergure est arrêtée et repoussée par les forces de sécurité et aboutit, entre autres pertes enregistrées par le Polisario, à la mort de son Secrétaire général El Ouali et de son adjoint. L'opération que le Front présente comme le début d'une offensive généralisée, fait apparaître les limites de la défense mauritanienne et donne à réfléchir aux responsables marocains qui sont dès lors amenés, pour éviter l'encerclement et pour parer à toute nouvelle défaillance sur ce front, à intensifier leur assistance voire leur présence militaire en Mauritanie.

La presse et les autorités gouvernementales des deux pays réprouvent violemment et à l'unisson cette agression caractérisée non sans y impliquer l'Algérie soupçonnée de fomenter une véritable sédition contre le régime de Nouakchott. Celui-ci sans aller jusqu'à saisir le Conseil de Sécurité, alerte les Nations Unies dans une lettre adressée au Secrétaire général, où il demande la condamnation énergique de cette agression.

La détérioration de la situation est évoquée à Alger à la réunion du bureau de coordination des Non-alignés, ainsi qu'à celle du Comité de libération de l'OUA. Le litige saharien pose visiblement un problème à toutes les diplomaties africaines réunies à Port-Louis pour la 27<sup>e</sup> session du Conseil des ministres de l'OUA : la délégation du Polisario est d'abord refoulée à l'aéroport puis est admise mais reste interdite dans l'enceinte de la conférence. Les débats sont empreints d'une grande confusion, les séances fort mouvementées, et dominées par l'affrontement parfois rude des positions algérienne d'une part, marocaine et mauritanienne d'autre part. La question de la reconnaissance du Polisario et de la RASD, remise à l'ordre du jour, est de nouveau éludée par un artifice de procédure, et seule une motion de soutien au peuple sahraoui réussit à être adoptée, en l'absence des représentants marocain et mauritanien qui ont quitté la séance. Lors du sommet de l'OUA tenu en la seule présence du Président Ould Daddah, on évite la rupture par un moyen dilatoire en décidant de convoquer un prochain sommet extraordinaire, réunissant toutes les parties y compris des représentants du peuple du Sahara occidental, sans faire de référence explicite au Polisario.

Devant le harcèlement diplomatique entretenu délibérément par l'Algérie et la persistance des « menaces contre l'unité et l'intégrité territoriales de leur pays », les gouvernements marocain et mauritanien décident en juillet au terme d'entretiens au sommet, de renforcer leur alliance, d'intensifier leur coopération et de coordonner leurs efforts pour le rapatriement de leurs ressortissants. Ce rapprochement effraye l'Algérie car il intervient à un moment où l'opinion publique des deux pays est de plus en plus remontée contre son attitude jugée trop partisane et ses visées qualifiées d'hégémoniques, et alors que l'armée marocaine, éprouvée par la guérilla et lassée par l'attentisme chronique des autorités politiques, semble impatiente de porter un coup dur aux bases sahraouies en territoire algérien. L'élan national né de la Marche verte est ravivé par le lancement d'un emprunt de 1 milliard de DH dit « Emprunt du Sahara », et destiné à assurer la

défense et la promotion des provinces récupérées. Durant le mois de juillet, le Maroc tout entier vit à l'heure de cet emprunt, si l'on en croit la presse qui consacre journellement sa une à cet « appel du guide » et aux innombrables réponses spontanées et généreuses qu'il a aussitôt suscitées auprès de toutes les couches sociales du royaume. Sans vouloir méconnaître le succès réel qu'a pu remporter dans les grandes villes et les milieux d'affaires ce placement à 7 % exempt d'impôts, on relève toutefois dans la presse, que dans certaines régions les percepteurs ont dû s'employer activement et personnellement pour en stimuler la souscription, et dans les usines de Casablanca cette quête organisée a souvent essuyé les protestations des ouvriers, dont les salaires venaient d'être bloqués pendant un an...

En août, la tension entre Alger et Rabat s'accroît à l'occasion des prolongements diplomatiques que chaque Etat entend donner au conflit : le Maroc se plaçant sur le terrain de l'unité arabe, saisit la Ligue arabe pour y dénoncer dans un mémorandum les « agressions algériennes », la séquestration des réfugiés sahraouis à Tindouf », l'escalade des provocations qui, sans la patience, la pondération et la sagesse du roi, auraient conduit à un conflit armé et de ce fait affaibli la « nation arabe » face au sionisme. L'Algérie est même accusée d'avoir renié ses engagements au Sommet arabe de 1974 où elle appuyait, à l'exclusion de ses revendications territoriales sur le Sahara, tout accord qui serait réalisé entre le Maroc et la Mauritanie. L'Algérie pour sa part se plaçant sur le terrain de la lutte anti-impérialiste profite du Sommet des Non-alignés à Colombo pour susciter une prise de position pro-sahraouie et va multiplier les démarches en ce sens, de telle sorte qu'il faudra toute la vigilance des leaders du Parti Istiqlal et de l'USFP jointe à l'intransigeance du Premier ministre marocain pour y faire échec et faire avaliser la décision de report de l'OUA.

Conscient de ses insuccès au plan diplomatique (9), le Front Polisario met à profit les fortes chaleurs de l'été pour reprendre l'offensive sur le terrain et s'installer dans une guerre d'usure qui lui paraît la seule voie possible pour se faire reconnaître et le mener à la victoire finale. Le débat à la session de novembre des Nations Unies ne lui apporte en effet guère plus de satisfactions, puisque là aussi on surseoit à l'examen de l'affaire en attendant que l'OUA se prononce; quant à la médiation saoudienne, en laquelle l'opposition marocaine plaçait ses derniers espoirs, elle échoue à son tour en décembre. Les unités sahraouies ne désarment pas : après les raids sur Néma les 21 et 22 novembre, c'est le train minéralier qui est attaqué et l'exploitation de Bou Craa interrompue. Le bilan annuel des pertes, suivant les indications du Polisario, reste impressionnant : 13 000 marocains et mauritaniens hors de combat dont 6 500 tués, 25 avions et hélicoptères abattus et 345 prisonniers.

Aussi controversés soient-ils, ces chiffres témoignent de l'intensité des conflits armés, et préfigurent sinon le pourrissement de la situation du moins le prolongement d'une insécurité, susceptible de compromettre à terme le bien fondé de la stratégie marocaine de « décolonisation ».

(9) Voir *supra*, art. R. WEEKSTEEN.

Jusqu'ici le pouvoir a su habilement jouer pour faire triompher ses thèses sur la marocanité du Sahara et accréditer l'idée d'un règlement définitif : tour à tour ou simultanément la monarchie a su mettre en avant les arguments juridiques (avis de la CIJ), les moyens d'actions pacifiques (Marche verte, campagne d'information diplomatique) et idéologiques (nationalisme, solidarité arabe) pour faire oublier finalement que derrière cette réintégration territoriale se cachait peut-être un dur et long conflit. Le climat idéologique et politique y a aussi largement contribué : le Sahara était devenu la préoccupation majeure des Etats-majors des partis, le sujet favori de la sensibilisation de l'opinion publique pour les organes de presse, de radio et de télévision, et la matière première de nombreux pamphlets ou travaux universitaires. En outre l'engouement farouche de l'opposition dans la polémique anti-algérienne et son engagement partisan dans une éventuelle lutte armée pour sauvegarder « cette intégrité territoriale », faisaient même apparaître la monarchie comme un élément modéré à tous égards.

Toutefois, en dépit de l'optimisme officiellement affiché, et du silence savamment entretenu par toute la presse sur les événements du Sahara et notamment sur les pertes humaines, un certain scepticisme semblait s'installer dans les couches populaires, de moins en moins enthousiastes à l'idée de payer de leur personne la défense de cette portion territoriale, et de plus en plus sensibles par contre aux conséquences financières entraînées par les dépenses de guerre sur leurs conditions de vie.

Consciente des difficultés que font peser sur les classes déshéritées les dépenses d'une économie de guerre, et soucieuse d'éviter une aggravation des tensions au sein de la société, la monarchie s'est précisément efforcée tout au long de l'année de prêcher la « paix sociale » pour préserver un certain développement économique, et surtout de recréer un équilibre politique neutralisateur dont elle puisse profiter en priorité.

L'affaire du Sahara a certes engendré un climat d'union nationale autour du trône qui a contribué à restaurer au-delà de ses espérances la légitimité et le prestige de la monarchie. Mais elle a aussi, du fait des risques de guerre ouverte, contraint le Souverain à restructurer l'armée et à la doter de moyens importants. Certaines précautions ont été prises, notamment le commandement de la région qui a été confié à un fidèle, le Colonel Dlimi, tandis que Hatimi ou Sefrioui, deux stratèges qui se sont distingués sur les fronts du Sinaï et du Golan, ont été tenus à l'écart par des promotions à la direction de l'office des logements militaires et au commandement de la Garde royale. Mais les officiers supérieurs aux postes de commande acceptent difficilement d'être contraints à une guerre défensive. Aussi, devant la menace potentielle que constitue l'armée du fait des développements militaires de la situation au Sahara, la monarchie s'est-elle attachée à rechercher des appuis dans de nouvelles couches de la population. Les partis politiques, que l'Affaire du Sahara a permis de réinsérer dans le jeu politique, seront les interlocuteurs privilégiés de la monarchie pour mettre en œuvre son plan de rééquilibrage du système politique. La Marche verte a libéré un capital d'énergie, de patriotisme et de maturité civique que le roi va mettre à profit pour entamer le processus de démocratisation dont la mise en appli-

cation avait été précisément différée en raison de l'affaire saharienne. Les partis seront à même de reconstituer leurs forces et pourront de ce fait, dans l'esprit du roi, faire contrepoids à une armée qui serait tentée par l'aventure belliciste et politique. Mieux encore, et la monarchie voit plus loin, les élections permettront au peuple tout entier de prendre clairement la responsabilité d'un conflit ouvert avec l'Algérie, en amenant les partis à se prononcer au sein d'un Parlement élu.

Dans son discours du 8 juillet, le roi annonce sa décision d'organiser en trois temps les consultations électorales prévues par la Constitution — locales, professionnelles et législatives — tout en s'engageant à accorder aux formations politiques les garanties sérieuses pour la liberté et la sincérité de ces scrutins, mais tout en soulignant l'intérêt profondément unitaire et la signification essentiellement unanimiste que doivent revêtir les élections. Au-delà de l'expression et de la représentation des intérêts, ce processus de démocratisation doit permettre, dans son esprit, d'associer « toutes les forces vives » à la gestion des affaires locales et nationales, et d'assumer en union avec le trône le développement du pays et les charges de la défense du Royaume.

L'année 1976 va donc donner un nouvel aperçu de ce jeu subtil dans lequel Hassan II est passé maître, fait à la fois de concessions savamment calculées et de fermeté souveraine, et qui illustre parfaitement le contenu et les limites de ce que A. Alaoui appelle la « démocratie hassanienne ». C'est sur tous les terrains touchés par la démocratisation que le souverain va donner la mesure de sa maîtrise, lâchant suffisamment du lest pour que l'opposition y trouve son compte et accepte de jouer le jeu, mais sans que cela apparaisse comme un geste de faiblesse ou le résultat d'une négociation avec les partis politiques.

Ainsi en sera-t-il pour l'amnistie générale qui, bien que réclamée par toutes les formations politiques, sera refusée par le souverain, décidé par ailleurs à régler le contentieux des prisonniers politiques, dans le sens d'une certaine clémence.

Ainsi en sera-t-il de la vie politique intérieure qui sera caractérisée par une plus grande liberté d'expression et de critique, mais sans pour autant autoriser tous les excès ni les atteintes directes à l'encontre de la monarchie : la presse de l'Istiqlal a encore fait l'objet de très nombreuses saisies (*Al-Alam* et *l'Opinion* une trentaine de fois chacun) et la dissolution de l'UNEM n'a toujours pas été levée; les étudiants étant simplement associés aux conseils d'université et d'établissement.

Ainsi en sera-t-il enfin des conditions générales d'organisation et de déroulement des élections : l'abaissement de l'âge électoral à 18 ans est refusé, au profit d'une simple révision des listes électorales; un Conseil national de contrôle des élections est créé mais sa composition, sa compétence et ses règles de fonctionnement restent sous la dépendance totale du roi.

C'est dans cet esprit et dans le cadre de ces limites, que va s'amorcer le processus de démocratisation du régime, un processus qui soit à même

de satisfaire les partis politiques notamment l'opposition, soucieuse de tester sa représentativité et d'élargir ses bases sociales, mais dont la monarchie veut garder l'initiative et la maîtrise pour accroître le prestige et la crédibilité du régime, et pour rechercher, à travers une certaine représentation des forces politiques, un nouveau consensus national.

Décidé à jouer la carte des élections et à en garantir la liberté et la sincérité, le régime se devait de fournir au préalable quelques gages sérieux de ses intentions démocratiques : ainsi a-t-il cherché à assainir le climat politique, à redonner un certain essor à la vie politique intérieure, et à accorder de plus larges responsabilités aux édiles locaux.

## II. — LA DÉMOCRATISATION DU RÉGIME OU LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU CONSENSUS NATIONAL

### 1. — L'ASSAINISSEMENT DU CLIMAT POLITIQUE

En début d'année, on signalait encore de nombreuses arrestations dans plusieurs grandes villes : Casablanca, Rabat, Tanger, Fès et Tétouan, touchant essentiellement les milieux lycéens, étudiants et enseignants. Le sort des détenus politiques continuait de préoccuper sérieusement les organisations étrangères et internationales attachées à la défense des droits de l'homme (10), ainsi que les formations politiques favorables pour la plupart à une amnistie générale. Sans vouloir la prononcer formellement, au risque de paraître céder à des revendications partisans, le pouvoir va cependant d'une part accélérer durant l'année les procédures judiciaires, pour apurer quasi définitivement le lourd contentieux des prisonniers politiques, et d'autre part, diffuser des consignes de clémence, pour bien marquer sa volonté de desserrer sensiblement l'étau de la répression; encore faut-il préciser que cette mansuétude s'est davantage manifestée, l'analyse des verdicts en témoigne, à l'égard de l'USFP et dans les affaires relevant de délits d'opinion, qu'à l'égard des « frontistes » et des éléments impliqués dans les tentatives de subversion avouées ou considérées comme telles.

Des procès... toujours recommencés.

C'est durant l'été que va se dérouler la série des procès consécutifs à ceux de 1973, liés presque tous à la tentative de renversement du régime chérifien, et dont la plupart des accusés appartiennent à l'USFP.

L'un d'entre eux s'est tenu le 28 juin devant le tribunal militaire de Rabat, où comparaissaient 7 détenus déjà jugés par contumace par le Tribunal

(10) Les comités de lutte contre la répression au Maroc, la Fédération internationale des droits de l'Homme, l'Association internationale des juristes démocrates, Amnesty International, la Ligue Française des Droits de l'Homme, ont attiré l'attention de l'opinion publique française et internationale sur « l'escalade de la violation des droits de l'homme dans ce pays », et dénoncé dans des communiqués, rapports de missions et conférences de presse tous les excès liés au régime prolongé de la « garde à vue » : disparitions suspectes, sévices corporels, détérioration des conditions de détention. Cf. *Le Monde*, 20/3 et 26/6.

de Kenitra en 1973. Les juges ont suivi dans leur verdict du 3 juillet le procureur du roi qui requérait la peine de mort contre A. Malki impliqué directement dans le complot du 3 mars 1973, et acquitté les 6 autres qui relevaient du groupe d'Ain Es-Sfa à l'origine des incidents de 1972 dans le Maroc oriental.

Les autres procès, bien que liés eux-aussi aux événements de 1973 ont été ouverts devant des juridictions ordinaires, du fait que les accusés n'avaient pas été présentés au tribunal militaire de Kenitra. Ce sont, en effet, les chambres criminelles (11) des Cours d'Appel de Settât, Fès, Casablanca et Rabat qui ont eu successivement à connaître des affaires qui ont fait suite au verdict du tribunal de Kenitra en 1973.

Les jugements de ces juridictions sont assez révélateurs de la clémence sélective du pouvoir, suivant la qualification des chefs d'accusation et le degré d'implication des inculpés. A Settât le contraste est frappant : 16 acquittements ont été prononcés et 15 condamnations à de légères peines d'emprisonnement que 5 personnes seulement auront à purger (2 ans environ), mais une lourde peine de 30 ans de réclusion a été infligée aux 6 accusés jugés comme les plus engagés dans la tentative de subversion.

A Fès également, la modération des juges n'a pas été uniforme à l'égard des 47 personnes accusées d'avoir aidé des éléments subversifs venus d'Algérie, puisqu'à côté de 10 acquittements et de 24 peines d'emprisonnement de 1 à 4 ans ils ont prononcé 13 condamnations à des peines de réclusion de 10 à 30 ans et ce en dépit des appels à la clémence lancés par la défense en référence à l'unanimité nationale réalisée sur l'affaire du Sahara et au discours royal du 8 juillet. La chambre de Rabat par contre s'est montrée plus indulgente dans le procès où comparaissaient une soixantaine de personnes et auquel assistaient en tant qu'observateurs deux avocats français représentant respectivement le Mouvement international des Juristes catholiques et Amnesty International : trois dossiers lui étaient soumis, le premier relatif à la tentative d'évasion de la prison de Kenitra et d'enlèvement du prince héritier (12), le second concernait la fabrication et le dépôt de bombes en 1973 aux imprimeries *Le Matin* et *Maroc-Soir* (13) et le troisième touchait 7 personnes accusées d'être en relations avec O. Dakhoum, ancien responsable UNFP condamné à mort en août 1973 et exécuté.

Cette série de procès, qui tant par leur déroulement que par leurs verdicts attestaient de la part du régime d'une volonté manifeste d'apaisement politique, ne réglait pas pour autant le sort de tous les détenus politiques. L'USFP était certes le principal bénéficiaire de cette libéralisation,

(11) Ces chambres criminelles instituées auprès des cours d'Appel par la dernière réforme judiciaire sont dotées uniquement de magistrats de carrière, le jury ayant été supprimé.

(12) Au nombre de 38, ces accusés font partie du groupe des 72 personnes qui, acquittées par le tribunal militaire de Kenitra en 1973 ont été sitôt après enlevés et de nouveau incarcérées à la suite des révélations de M. Ben Bouchaïb, un des condamnés à mort du procès de Kenitra, fusillé par la suite. Les autres, parmi lesquels des cadres et responsables de l'USFP avaient été libérés ou mis en liberté provisoire en 1973. Cf. Chronique politique Maroc 1973-1974. AAN. 1973-1974.

(13) L'accusé principal, M. Ouakil était considéré comme l'animateur du groupe activiste et le responsable des cellules implantées à Fès et Casablanca.

après avoir été longtemps la cible privilégiée de la répression, mais de l'aveu même de ces dirigeants, elle concevait aisément que l'on était encore loin de l'amnistie générale. Nombreux en effet étaient les « oubliés » qui attendaient, après avoir plus de 2 ou 3 ans d'incarcération, d'être jugés. Parmi eux, bien sûr, les « gauchistes » encore appelés « frontistes », tous militants ou sympathisants marxistes-léninistes, appartenant à trois mouvements : *Ilal Aman*, *le groupe du 23 mars* et *la troisième tendance*.

Six d'entre eux seront jugés en août par la chambre criminelle de Casablanca et bénéficieront du contexte particulièrement clément de l'été : dans son verdict du 12 août, la chambre n'a en effet prononcé qu'une seule condamnation à 3 mois de prison ferme, peine largement couverte par la prévention, et acquitté les 5 autres accusés parmi lesquels. A. Menhebi et A. Belkebir, président et vice-président de l'UNEM avant sa dissolution, et envers lesquels le ministère public avait abandonné l'accusation d'attentat contre le régime.

Quant aux autres, au nombre de 241, leur procès que l'on annonçait pour septembre était repoussé sans explications. En juillet, 79 d'entre eux avaient entamé une grève de la faim à la prison de Casablanca pour protester contre leurs conditions de détention; en novembre, 172 inculpés allaient renouveler ce mouvement de grève, pour rendre hommage à la mémoire d'un des leurs A. Zeroual mort en prison des suites de la torture, et pour demander leur mise en liberté provisoire en attendant l'ouverture de leur procès. En décembre seulement on apprenait que sur les 243 personnes poursuivies dans cette affaire des « frontistes », 139 seraient jugés contradictoirement au début de l'année 1977, pour répondre du délit de constitution d'association illicite et des crimes d'attentat ou de complot contre le régime monarchique; et que tous les autres avaient quitté la prison civile de Casablanca, 101 d'entre eux ayant fait l'objet d'une ordonnance de non-poursuite, trois d'un non-lieu et M<sup>me</sup> Di Maggio (14) d'une mise en liberté provisoire.

## 2. — UN CERTAIN ESSOR DE LA VIE POLITIQUE INTÉRIEURE

C'est le retour au mois de mai des principaux leaders politiques de leur campagne diplomatique d'information, qui a donné un nouvel essor à la vie politique intérieure. Il s'est manifesté à deux niveaux : d'abord au niveau de la réactivation des instances dirigeantes de formations politiques, avec la réunion du Conseil national de l'Istiqlal en présence de M<sup>e</sup> Boucetta et la tenue de la 7<sup>e</sup> session du Comité central du PPS; ensuite au niveau du développement des organes d'information dans la perspective des consultations électorales; c'est ainsi que l'USFP a relancé en septembre après une interruption de trois ans la parution de son hebdomadaire en langue française *Libération*, sous la direction de M. M. El Yazghi. Le P.L.P. de son côté

(14) Directrice d'une école maternelle privée à Casablanca, et ancienne disciple de Lanza Del Vasto, cette ressortissante italienne âgée de 63 ans qui avait été arrêtée le 4 mars, puis déferée au juge d'instruction le 29 mars, était accusée d'avoir hébergé d'autres inculpés, militants frontistes.

a sorti l'édition en français de son journal *Al Adala* publié jusqu'ici en arabe, et enfin à la veille de la campagne pour les élections municipales, un nouveau quotidien était lancé, *Al Massira Al Khadra*, dirigé par M. A. Alaoui. Le fait le plus marquant reste cependant la tenue à Kénitra du congrès du mouvement populaire qui a traduit son retour sur la scène politique.

C'est à Kenitra, les 22 et 23 mai, que le mouvement populaire tient son congrès national, le sixième depuis sa création, et le premier depuis 1969. Située dans la perspective des consultations électorales et de la nouvelle charte communale, cette réunion va faire une large place aux exigences de participation et de décentralisation. Dans sa motion de politique générale le Mouvement populaire réclame en effet « la participation effective des représentants authentiques du peuple à la gestion et au contrôle des affaires de la nation » et renouvelle sa revendication constante « pour la mise en application immédiate de la constitution par des élections libres et authentiques ». Présente dans la quasi-totalité des motions adoptées<sup>(15)</sup>, cette exigence de participation est particulièrement soulignée dans la motion sur l'agriculture, eu égard à la composition du parti et à sa vocation traditionnelle à favoriser la promotion du monde rural. C'est ainsi que le parti revendique une répartition des responsabilités entre les autorités administratives et les représentants des collectivités locales lesquels, forts de leurs traditions séculaires, sont autorisés à intervenir dans la gestion du patrimoine local et l'aménagement rural, pour pallier les défaillances des pouvoirs publics. En matière de décentralisation, autre exigence constante du Mouvement populaire, le congrès réclame « la revalorisation de la collectivité locale » avec une redéfinition et une extension de ses pouvoirs et une attribution de moyens financiers, techniques et culturels, « que requiert sa vocation en tant qu'unité de base dans une stratégie globale de développement ». L'ensemble des motions qui sur beaucoup de points ne diffèrent pas des positions des autres partis, illustre assez bien tant dans leur contenu que dans leur formulation l'attachement du parti à l'idéologie réformatrice : toujours loyal envers la monarchie, le Mouvement populaire se contente de prôner un certain nombre de mesures économiques et sociales, visant à améliorer l'action étatique dans les différents secteurs et plus particulièrement dans l'agriculture. Parmi ces mesures, on notera la revalorisation des produits agricoles avec garantie des prix, la gestion mutualiste du fonds de compensation, le contrôle des offices de commercialisation en vue d'orienter la production vers la satisfaction des besoins nationaux en priorité, une plus juste répartition des domaines agraires au profit des fellahs démunis, un effort plus intense en matière d'équipement et d'aménagement, bref toute une série de dispositions de nature à enrayer l'exode rural et à promouvoir le développement du monde rural. Cette modération n'exclut pas toutefois une certaine lucidité ni même une certaine sévérité dans l'analyse et la critique du régime. Le parti ne s'interdit pas en effet de dénoncer successivement les lobbies politiques, les opérations de marocanisation qui ont profité quasi exclusivement aux groupes déjà nantis, le caractère pléthorique

(15) Le Congrès a demandé la généralisation de la participation des ouvriers au capital et aux bénéfices des entreprises.

et concussionnaire de l'administration, l'abandon et le désœuvrement de la jeunesse rurale, facteur de délinquance, et l'accroissement des disparités et des tensions entre les classes sociales au détriment de la paix sociale et de l'expansion économique. Au niveau des instances dirigeantes, le congrès a tenu à associer un plus grand nombre de cadres d'origine rurale autour de M. Ahardane, reconduit dans ses fonctions de secrétaire général. Un comité de coordination et d'orientation a été créé à cet effet, regroupant précisément les représentants de cette génération qui à la faveur d'une certaine démocratisation de l'enseignement supérieur a accédé à des responsabilités dans les secteurs public et privé, et qui mieux que d'autres peut traduire concrètement les aspirations des couches sociales d'où elle est issue.

Soucieux d'affirmer sa vocation nationale (16) sans distinction d'ethnies, et sans pour autant renoncer à la vieille revendication de l'enseignement de la langue berbère, le congrès a attribué 33 sièges du comité exécutif sur 45 à des représentants des 31 provinces du royaume; enfin, et ce dans la perspective d'une fusion sous la seule bannière du Mouvement populaire, le congrès a habilité M. Ahardane à engager des pourparlers avec le Parti libéral progressiste, « parti soussi » créé en novembre 1974 et le Parti de l'action fondé sensiblement à la même époque (17).

### 3. — LA NOUVELLE CHARTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Annoncé à plusieurs reprises dans les discours du roi, longuement discuté en Conseil des Ministres et présenté le 28 juillet aux partis politiques (18) et aux membres des conseils en place, le texte fixant les pouvoirs des nouveaux conseils communaux et municipaux a été adopté après de légères retouches par rapport à la rédaction initiale, le 30 septembre et publié au BORM le 1<sup>er</sup> octobre. Sans aller jusqu'à en faire une analyse détaillée et approfondie (19) nous relèverons les dispositions du texte principalement importantes et surtout novatrices par rapport à l'ancien dahir du 23 juin 1960 modifié en novembre 1962. Le nouveau texte élargit de façon conséquente le champ des délibérations du conseil communal, notamment en matière financière. En effet, outre le budget qu'il continue de voter, il définit le plan de développement économique et social de la collectivité suivant les orientations nationales certes, et il fixe dans la limite des moyens dont dispose la commune son programme d'équipement. Il peut décider de la création et de l'organisation des services publics communaux et de leur gestion. De manière générale, il peut formuler des vœux sur toutes les affaires d'intérêt local, à l'exception de ceux à caractère politique (art. 30).

Quant au Président du conseil communal son autonomie par rapport aux autorités locales dans l'organisation et le déroulement des travaux du conseil,

(16) L. GRAVIER, *Le Monde* 25/5/76.

(17) Voir chronique politique Maroc, AAN 1974.

(18) Les partis politiques ont fait un certain nombre d'observations qui sans être rendues publiques (à l'exception de l'Istiqlal le 1<sup>er</sup> octobre) ont été remises au Premier Ministre.

(19) Ce texte fera l'objet d'un commentaire plus élaboré dans le cadre des Etudes du prochain Annuaire portant sur les réformes institutionnelles et les consultations électorales au Maghreb. Voir *Infra. Doc. III*.

se trouve renforcée (art. 16-19) et certaines attributions dévolues jusqu'à présent aux pachas et caïds lui sont transférées, entre autres en matière de police administrative communale (titre II. Art. 44). Ses fonctions ne sont plus gratuites et des indemnités sont prévues, qui seront décidées par décret. Le contrôle de l'administration n'en demeure pas moins et reste important, puisque toutes les décisions du conseil portant sur les questions principales et constituant l'essentiel de ses fonctions (décisions budgétaires et financières, concessions, gérances, règlements généraux) « ne sont exécutoires qu'après approbation de l'autorité administrative supérieure ». Des amendements ont cependant, été introduits dans le texte initial, en vue d'alléger la tutelle administrative sur l'action des élus et de conférer à celle-ci plus de rapidité et d'efficacité : c'est ainsi que le délai ordinaire d'approbation fixé à trois mois est ramené à 45 jours dans les cas où le ministre de l'intérieur délègue son pouvoir au gouverneur, ces délais ne pouvant être reconduits qu'une seule fois pour la même durée et sur décret « motivé ». Autre disposition allant dans le sens d'une décentralisation plus poussée, les arrêtés pris en matière fiscale et para-fiscale peuvent attendre le visa jusqu'à 45 jours avant d'être exécutoires, et ceux pris en matière de police administrative jusqu'à 15 jours seulement. En matière de finances locales, une réglementation plus souple a été adoptée, et l'aide de l'Etat accrue; en effet celui-ci abandonne au profit des collectivités locales certaines recettes et prendra à sa charge des dépenses qu'elles supportaient jusque là; en outre, il est créé à côté du Fonds d'équipement communal, un compte spécial de dépenses sur dotations, le Fonds de développement des collectivités locales, destiné à réduire les inégalités de ressources entre les communes.

#### 4. — LES PREMIÈRES CONSULTATIONS POPULAIRES : LES ÉLECTIONS COMMUNALES ET MUNICIPALES

Annoncées en juillet puis réaffirmées dans le discours royal du 20 août, les élections communales et municipales sont finalement fixées au 12 novembre. En vue de ses élections, une révision exceptionnelle des listes électorales avait eu lieu en août et septembre, pour répondre à la fois à une nécessité exprimée par les dirigeants eux-mêmes et aux vœux des partis politiques. Au total cette opération devait permettre d'inscrire plus de 400 000 électeurs, ce qui représentait un progrès certain, même si les formations politiques estimaient à plus d'un million le nombre des non-inscrits. Cette révision s'était également accompagnée de l'établissement d'une liste électorale dans les nouvelles provinces sahariennes de Laayoune, Es-Smara et Boujdour, qui comptent treize communes.

Toujours dans la perspective de ces consultations, et au titre des garanties accordées par le roi à l'opposition, un « conseil national » était créé au début d'octobre, chargé spécialement de superviser les opérations électorales. Cet organisme qui comprend des représentants de tous les partis politiques (20), est présidé et convoqué par le Chef de l'Etat, mais aucun texte ne régit officiellement du moins son fonctionnement, ni ne fixe

(20) voir infra composition du Conseil in *Documents* III p.

précisément ses attributions et sa composition. Conscients de ces insuffisances, les partis politiques à l'exception de l'UNFP (21) ont accepté d'y siéger et se sont employés à obtenir que ce conseil soit régionalisé, et que des commissions soient mises en place au niveau des provinces et des préfectures.

L'opposition redoutait en effet que l'administration ne recourût de nouveau aux pratiques largement utilisées dans le passé pour fausser les résultats.

La campagne électorale, ouverte officiellement le 18 octobre est dominée par l'Istiqlal et l'USFP, deux des partis qui ont fait les plus grands efforts pour présenter des candidats, le premier en ayant désigné pour la quasi-totalité des circonscriptions et le second estimant en dénombrier de 7 000 à 9 000. Touchant surtout les villes et les gros bourgs, la campagne s'est déroulée dans un climat relativement animé, parfois polémique, et a été marquée par une assez grande liberté de parole, notamment dans les nombreux meetings et les réunions publiques tenues successivement par les leaders des formations. Les thèmes majeurs ont porté essentiellement sur les problèmes quotidiens à l'échelle locale, tels que la santé, le travail, l'enseignement, les loisirs et l'habitat. L'opposition, privée de l'accès à la télévision et à la radio, n'a pas manqué de dénoncer les abus de l'administration ou les manquements à sa neutralité, aussi bien par le canal de ses journaux que dans les instances nationales et locales de contrôle. La presse de l'Istiqlal et de l'USFP a ainsi accusé des personnalités officielles de faire largement appel « aux organes de l'Etat » et de mobiliser à des fins personnelles toutes les ressources humaines et matérielles des services qu'elles dirigent (22). Des leaders ont également mis en cause devant le Conseil national certaines autorités subalternes dont le comportement aurait souvent desservi leurs candidats (23).

Le nombre des candidatures qui atteignait selon la presse officielle le chiffre de 43 000 atteste sans doute de l'intérêt porté à ces consultations tant par les formations politiques que par les « Indépendants », étiquette sous laquelle s'est présenté un ensemble composite de près de 20 000 personnes. On y trouve en effet à la fois des hommes du pouvoir ou qui en sont proches, issus ou alliés de la classe dominante, fervents partisans de sa politique actuelle (personnalités gouvernementales, hauts fonctionnaires et notables locaux dont la moitié des membres des anciens conseils) ainsi que des candidats apparentés aux formations politiques, et des candidats simplement désireux de participer à la gestion des affaires publiques, par souci du devoir ou de l'intérêt national, sans aucune attache avec un quelconque groupement.

Cependant la multiplicité des candidatures n'a pas toujours revêtu la même signification ni servi les mêmes objectifs pour les deux catégories de participants. Pour les formations politiques notamment l'opposition, qui

(21) V. A. Ibrahim, leader de cette formation, a décidé en égard à ces lacunes, de ne plus siéger au Conseil et a appelé au boycottage des élections.

(22) Les personnes visées notamment S. Bencheikh et A. Gharnit ont évidemment démenti ces accusations.

(23) L'administration supérieure a réfuté ces critiques, estimant qu'elle était intervenue à chaque occasion pour rappeler à ses agents l'obligation de neutralité, et signalant qu'elle avait même suspendu plusieurs chioukh et moqqadamine réfractaires.

ont été longtemps absentes de la vie politique légale, leur engagement intense dans la compétition était pour elles l'occasion de diffuser librement leur message et de tester leur représentativité sur une échelle nationale; alors que pour les « indépendants » le saupoudrage ou la concentration des candidats dans certaines circonscriptions pouvait, à la faveur du scrutin uninominal à un tour, n'avoir d'autre but que celui de drainer suffisamment de voix pour barrer la route aux candidats de l'opposition.

Deux autres traits caractéristiques de l'ensemble des candidats, d'abord leur âge relativement jeune, puisque plus de la moitié ont moins de 45 ans (20 % ont entre 25 et 34 ans et 31 % entre 35 et 44 ans), ensuite leur niveau d'instruction assez élevé par rapport à celui recensé aux élections précédentes : la proportion d'illettrés est tombée de 80 à 45 % et quant au reste, 35 % ont suivi des études primaires et 20 % des études secondaires et supérieures.

En dépit d'une campagne menée avec beaucoup d'intensité voire de sollicitude (24), et qui a mobilisé parfois de grands moyens financiers (25), le taux de participation n'a atteint que 66 %; chiffre qui révèle, somme toute, même si l'on tient compte des irrégularités de l'administration, de ses déficiences dans le déroulement concret du scrutin (mauvaise tenue des listes, éloignement des bureaux de vote), et de l'ignorance d'un certain électorat sur les mécanismes de l'opération, une assez forte proportion d'indifférents, de sceptiques ou d'attentistes.

Les résultats officiels de ces élections ont fait apparaître un très net succès des candidats « indépendants ». Ils ont en effet remporté 8 607 sièges soit près des 2/3 des sièges à pourvoir, c'est-à-dire 13 362. Fortement soutenu dans les colonnes du *Matin* et de *Maroc-Soir*, ce « courant » entend, selon A. Alaoui, directeur de ces journaux et lui même élu à Fès, poursuivre les réalisations économiques et sociales effectuées depuis que les partis politiques sont écartés du pouvoir, et entend les parfaire dans la fidélité au « Hassanisme », seule doctrine qui soit adaptée aux réalités du pays. Aussi, serait-il logique, toujours selon lui, que ce courant se dote pour la suite du processus électoral d'une plate-forme politique, de structures propres, et de cadres capables de l'animer.

La deuxième constatation qui se dégage de ces résultats officiels, a trait à la neutralité quasi-générale des autorités administratives, ce qui a permis une large reprise de contacts des partis politiques notamment de l'opposition avec l'ensemble du pays. Sans doute, le roi s'y était-il engagé personnellement, et avait-il insisté pour que des directives soient données dans ce sens.

Enfin dernière remarque, le pourcentage des sièges obtenus par les partis politiques est relativement faible, ce qui tend à confirmer leur discrédit dans l'opinion publique; la répartition des sièges obtenus par les partis politiques

(24) Le porte à porte semble avoir été très largement pratiqué.

(25) Outre les moyens classiques, distributions d'argent, de vivres, de moutons, on a aussi utilisé les outils modernes de la propagande : tee-shirts, djellaba, chaussures, peintures de maisons à la couleur des candidats. Certains parlent de milliards à l'échelle nationale. Cf. *Lamatif* (8), novembre-décembre 1976, p. 23.

est relativement faible, ce qui tend à confirmer leur discrédit dans l'opinion publique; la répartition des sièges entre les différentes formations révèle que l'Istiqlal demeure le parti le plus important; il arrive en tête avec 2 184 sièges, soit à peu près autant que les autres réunis, suivi dans l'ordre du Mouvement populaire : 1 045, de l'USFP : 874, du MPDC : 452, de l'UMT : 133, du PA : 58, du PPS : 26, du PDC : 19, du PLF : 6..

Si tous les leaders de partis s'accordaient à penser que l'expérience avait été dans l'ensemble positive, et devait être poursuivie, ils n'en ont pas moins souligné les insuffisances, dénoncé les irrégularités, et contesté la présentation et l'interprétation officielles de ces résultats.

Les partis de l'opposition ont en effet dénoncé avec sévérité les manœuvres, pressions, et autres irrégularités qui ont marqué le scrutin dans certaines régions, et que l'abondance des recours atteste (plusieurs centaines). La complication du découpage administratif, et l'enchevêtrement des circonscriptions dans les villes ont été également soulignés, ainsi que l'insuffisance des moyens accordés au Conseil de contrôle des élections. Cet organisme s'est borné à signaler des irrégularités, et ne s'est même pas réuni après le scrutin et avant la proclamation officielle des résultats. La procédure des recours a semble-t-il mieux fonctionné puisque les tribunaux ont annulé certains résultats et ordonné l'ouverture d'enquêtes.

Le chiffre officiel des « indépendants » a par ailleurs alimenté une controverse serrée entre le Ministère de l'intérieur et les partis politiques. Ceux-ci notamment le MP, le PI et l'USFP l'ont contesté tour à tour du fait précisément que beaucoup d'élus indépendants appartenaient à leurs partis, certains avaient même signé un engagement, et qu'ils étaient nombreux à s'être déjà manifesté en leur faveur (26).

Ce ralliement aux partis s'est effectivement opéré à la seconde phase de ces consultations, au niveau de l'élection des bureaux, qui a donné lieu à une compétition particulièrement vive et qui a suscité des systèmes d'alliance multiples et parfois déroutants. L'Istiqlal s'est en effet allié à l'USFP partout où celle-ci pouvait lui servir d'appoint pour emporter la majorité et en revanche l'a bloquée dans les secteurs où elle avait des chances sérieuses de l'emporter; en outre, il n'a pas hésité à traiter avec le groupe d'indépendants pro-gouvernementaux. L'USFP pour sa part s'est allié avec le PPS, l'UMT, le PI partout où celui-ci l'a voulu et avec certains indépendants, qui lui sont soit sympathisants, soit ralliés, au nombre de 533 selon ses calculs.

Des incidents relatés dans la presse du PI et de l'USFP, ont marqué la lutte pour la présidence des conseils, dont le plus grave qui a fait trois morts s'est produit à Ain Beni Mathar dans la province d'Oujda. Les forces de l'ordre ont dispersé un « rassemblement non autorisé » de militants de l'Istiqlal qui protestaient entre une « ingérence de l'administration ». D'autres

(26) Ceci explique que les chiffres donnés par ces partis dans leur presse respective et concernant le pourcentage de candidats, de sièges et de présidences qu'ils s'attribuent, est plus élevé que ceux présentés dans les résultats officiels. Ainsi l'USFP annonce 1 400 élus contre 874, le PI 113 présidences de bureaux dont 100 dans les communes rurales et 13 dans les communes urbaines...

abus ont été signalés à Marrakech, Fès, et à Agadir où le candidat USFP élu s'est vu notifier sa destitution de la présidence du Conseil municipal pour une « raison de procédure » et sa radiation de la liste électorale. Au total, et en dépit de quelques échecs essuyés par des personnalités gouvernementales dans les municipalités et quelques grandes villes, ce sont les Indépendants qui ont emporté cette seconde phase, si l'on en juge par les résultats définitifs de la répartition des présidences. Indépendants : 616 dont 19 municipalités (M) et 25 centres autonomes (C.A.), Mouvement populaire : 84 dont 2 CA, Parti Istiqlal : 72 dont 8 M et 3 CA; MPDC : 26 dont 3 M et 3 CA; USFP : 24 dont 12 M et 3 CA; les autres partis ont obtenu à eux tous 7 présidences dans des communes rurales.

Trop d'inconnues et de paramètres subsistent dans le tableau chiffré de ces résultats pour que l'on puisse apprécier correctement l'impact de ces premières élections sur la structure socio-politique du Maroc, et évaluer le poids réel des nouvelles forces en présence. Les indépendants recouvrent des catégories trop diverses et ambiguës pour que l'on puisse les ranger dès à présent dans un futur rassemblement pro-gouvernemental ou les considérer comme acquis aux formations qui se les approprient. Il faudra attendre que les institutions se mettent réellement à fonctionner pour voir se dessiner les véritables alliances, et que les prochaines consultations électorales aient lieu pour que l'on puisse décrypter le visage socio-politique du « Maroc nouveau ».

Tout au plus, pouvons nous en souligner quelques traits, à la lumière de la répartition géo-politique des différentes formations que ces premières élections ont révélée.

Les résultats font en effet apparaître quelques modifications sensibles dans l'implantation géographique des partis, par rapport à la carte électorale de 1960.

L'Istiqlal, en dehors du Rif et de l'Oriental où il reste prédominant, s'est fait grignoter par l'USFP certains de ses fiefs du « Maroc utile » et même des villes traditionnelles comme Salé, Tétouan qu'il contrôlait à 60 % en 1960. Dans le Moyen-Atlas et les zones centrales qu'il tenait à 80 %, ce sont les indépendants pro-gouvernementaux qui lui ont ravi quelques sièges. Il reste cependant confortablement représenté dans les villes comme Marrakech, Mohammedia, dans des centres ouvriers comme Jerada et Khouribga, quelques quartiers urbains de Casablanca, ainsi que dans certaines zones rurales, une partie du Gharb, la région de Fès et quelques points des Doukkalas.

En dépit de son interprétation des résultats quelque peu triomphaliste, et tout en restant le parti le mieux doté en sièges, l'Istiqlal voit donc certaines zones lui échapper et ses assises géo-politiques se diversifier.

L'USFP pour sa part accentue sa présence dans les grandes villes industrialisées mais fait également une percée dans des villes traditionnelles et certaines régions agricoles. Dans les villes de plus de 100 000 habitants, elle a obtenu près du tiers des sièges, dans certains centres urbains importants, 60 à 80 % des sièges et dans les villes de 30 à 100 000 habitants, elle a

remporté 30 % de sièges. Forte dans les grandes villes telles que Rabat, Salé, Fès, Safi, Agadir, Tanger, elle réussit parallèlement à investir les villes moyennes telles que Inezgane, Ifni, Taroudant, Kasba Tadla, Sidi Yahia, Moulay Idriss, Berrechid.

Toujours bien implantée dans le Sous, l'USFP gagne du terrain dans le Tadla, dans toute la zone atlantique qui s'étend d'Ifni à Tanger, dans une partie du Haouz et également dans le Gharb. Bien que défavorisé par le découpage électoral, le parti d'A. Bouabid a effectué dans l'ensemble une très nette percée dans les régions géographiques qui sont en voie de modernisation, ce qui semble confirmer à première vue, au plan idéologique et politique, le poids grandissant des classes moyennes dont elle entend être le représentant privilégié.

Le Mouvement populaire a bien réagi aux tentatives récentes de scission ou de détournement de clientèle, opérées à la suite de la création des partis « Soussi » et « Rifain » (Parti libéral progressiste et Parti de l'action) et consolide son implantation rurale et géographique traditionnelle.

Quant au PPS, il a surtout recueilli des voix dans les centres industriels (10 % en moyenne, et même 12 % à Kenitra), et ses élus se sont répartis entre Casablanca, Tetouan et certaines petites villes. D'implantation essentiellement urbaine, cette formation a été elle aussi victime du découpage des circonscriptions plus favorable aux campagnes, et son poids politique demeure donc plus important que ne l'indique le nombre de ses élus; en effet, il totalise à lui seul le même nombre de voix que les trois petites formations du PA, du PLP et du PDC, tout en ayant obtenu trois fois moins de sièges.

#### *Un renouvellement ou un simple aménagement du système politique ?*

Bien qu'il nous paraisse prématuré d'apprécier leur signification ou leur incidence socio-politiques, ces élections nous inspirent toutefois quelques réflexions premières sur la nature, le contenu et les perspectives du processus de démocratisation qu'elles ont amorcé. Sans prétendre comme certains qu'un « Maroc nouveau » est né, ou à l'inverse, qu'elles « n'ont traduit aucun changement majeur », nous dirons qu'*au plan formel* ces consultations, en dépit de quelques insuffisances (27), et irrégularités, ont marqué une certaine rupture dans les mœurs politiques et apporté des gages sérieux aux fervents adeptes de la démocratie libérale : l'Etat a accepté de jouer un jeu moins pipé, de tenir un rôle plus effacé, et de débrider l'expression de ses adversaires partisans. Les partis politiques, notamment l'opposition, bien que présentés comme les grands vaincus, sont en fait, eu égard à leur longue et difficile retraite, sortis réhabilités et présents sur la scène politique. A ce niveau donc très formel, et limité aux conditions de la consultation, aux règles du jeu électoral et à la participation des acteurs politiques, les perspectives de démocratisation tracées par ces élections, laissent entrevoir de solides espoirs pour la suite du processus.

(27) Notamment dans l'accès aux organes nationaux d'information tels que la radio et la télévision marocaine.

Par contre, au niveau du contenu de l'expression politique, eu égard aux alliances ambiguës menées au sein des formations politiques elles-mêmes ou entre elles et les indépendants pour la présidence des bureaux, les perspectives d'une clarification dans les choix idéologiques et socio-économiques ou dans les représentations d'intérêts économiques ou de couches sociales bien différenciées, apparaissent plus incertaines.

Sans doute, le moment choisi — non sans calcul du reste — pour ces élections y a-t-il contribué : l'unanimité nationale issue de la récupération du Sahara a été exploitée à tour de rôle par les formations politiques pour servir leur propre stratégie électorale, mais a du même coup sinon gommé du moins atténué les différences entre les catégories sociales qu'elles sont censées représenter et dont elles soutiennent en principe la vocation hégémonique.

Sans doute aussi le niveau local auquel se situait la compétition électorale ne prédisposait pas les partis à engager de grands débats d'idées, ni à s'affronter sur les options nationales, ni à s'unir autour d'un programme dans un front d'opposition...

Sans doute également, les forces politiques demeurent-elles composites, à l'image de la formation sociale du pays, et ne sont-elles pas, de ce fait, préparées à radicaliser leurs analyses ni à fonder leur action sur une représentation de classes...

Dès lors, pourquoi s'étonner que l'expression politique ait été dominée par l'ambigu, seul refuge crédible pour nier l'existence de classes et pour éluder toute polarisation de la vie politique, et par le confus, seule bannière valable pour rallier la grande masse fluctuante d'une opinion sous-informée; et pourquoi s'étonner aussi de l'apparente et unanime satisfaction qu'en ont tiré respectivement le gouvernement, les indépendants et les partis politiques...

Il reste toutefois qu'on peut se demander, au-delà de ces premières constatations, si ces élections n'ont pas manqué leur véritable but, à savoir permettre le renouvellement du système politique, et si elles n'auront pas servi uniquement à modifier l'image du Maroc aux yeux de l'étranger dans le sens d'une crédibilité et d'une garantie sociale plus grandes.

Peut-être, verrons-nous à l'occasion des prochaines échéances électorales (Assemblées préfectorales, provinciales et professionnelles) et surtout des législatives, se dessiner clairement les contours sociaux des organisations politiques, leurs frontières idéologiques et leurs lignes de clivage socio-économique; alors seulement pourrons-nous mieux situer les intérêts contradictoires et les forces sociales en présence, cerner plus précisément la signification et la représentation politiques de l'opposition, et finalement mieux appréhender les différents enjeux qu'exprime pour les acteurs politiques et surtout pour la monarchie la réalisation de « ce processus démocratique ».

J. C. SANTUCCI \*

## BIBLIOGRAPHIE

Outre les informations que nous avons recueillies à l'occasion d'une mission en octobre-novembre 1976, et à partir de la lecture régulière de la presse marocaine (*Le Matin, l'Opinion, Libération, Al Bayane*), nous avons consulté pour la rédaction de cette chronique les articles et commentaires suivants :

*Situation Politique.*

- DAHMANI (A.), « Maroc, il n'y a pas que le Sahara ». *Jeune Afrique* 28/5/76 : 22-27.  
 JUNQUA (D.), « Une ère nouvelle au Maroc ». *Le Monde*, 9, 10 et 11/11/76.  
 DAHMANI (A.), « Du nouveau au Maroc. Hassan II paraît décidé à jouer le jeu démocratique ». *Jeune Afrique* 15/10/76 : 22-27.  
 MORSY (M.), « Quinze ans de règne ». *Jeune Afrique* 19/3/76 : 62-63.

*Partis politiques. Elections.*

- BALTA (P.), « Les partis et le pouvoir ». *R.F.E.P. Méditerranéennes* (11), novembre 76 : 54-66.  
 PINGAUD-ASSIDON (Eelsa), « Le roi utilise habilement ses atouts face à une opposition légale plus homogène ». *Le Monde diplomatique* (273), décembre 1976 : 5.  
 BEN MESSAOUD, « Les élections en question ». *Lamalif* (83), octobre 76 : 14-16.  
 DAOUD (Z.), « Analyse des résultats électoraux ». *Lamalif* (84), novembre-décembre 76 : 22-29.  
 JUNQUA (D.), « Hassan II orchestre six mois d'élections ». *Croissance des jeunes nations* (178), décembre 76 : 4-7.  
 LAMALIF, « Elections, espoirs indécis ». *Lamalif* (84), novembre-décembre 76 : 14-20.  
 SALLES-CHAPERON (N.), « Maroc — ouverture pour des élections ». *Maghreb-Machrek* (74), octobre-novembre-décembre 76 : 20-23.

*Charte communale.*

- BEN MESSAOUD, « Les nouveaux pouvoirs des conseils communaux et municipaux ». *Lamalif* (82), août-septembre 76 : 16-19.

*Les procès.*

- ABDALLAH (F.), « Les procès de l'été ». *Afrique-Asie* (114), 12-25/7/76 : 36-37.

*Le Sahara occidental. Cf. Bibliographie Systématique infra.*

- DAHMANI (A.), « Hassan II ou le feu sacré ». *Jeune Afrique* (793), 19/3/76 : 24-27.  
 DOUTRELANT (P. N.), « Guerre d'usure au Sahara occidental ». *Le Monde*, 6, 7 et 8 août 1976.  
 HADDAD (M.), « Le Sahara marocain et le droit à l'unité ». *Lamalif* (80), mai 1976 : 4-5.  
 « La controverse se poursuit ». *Maghreb-Machrek* (73), juillet- août-septembre : 14-18.  
 WEEKSTEEN (R.), « Les hommes qui se battent dans le désert ». *Le Monde Diplomatique* (263), février 76 : 10-11  
 DAOUD (Z.), « Le développement du Sahara ». *Lamalif* (79), avril 76 : 4-5.